Metz (57) : des surveillants accusés d’avoir facilité des violences contre des détenus condamnés pour crimes sexuels

03/02/2026 à 12h15



Huit ans après les faits, trois surveillants de la prison de Metz (Moselle) comparaissent ce mardi devant le tribunal correctionnel. Ils sont poursuivis pour complicité de violences aggravées sur détenus, accusés d’avoir laissé faire, voire facilité, des passages à tabac visant des détenus condamnés pour des infractions sexuelles, surnommés des « pointeurs ».

Les faits reprochés se seraient déroulés en 2017 et 2018, principalement au 4e étage de la maison d’arrêt, souvent le week-end, en l’absence de gradés. Selon l’enquête, les surveillants auraient sciemment ouvert des grilles et permis à des détenus d’autres étages de mener des « expéditions punitives ». Neuf détenus avaient saisi le procureur de la République en septembre 2018, évoquant un « grave danger » et des violences commises « avec la complicité de surveillants corrompus ».

L’un des surveillants, en poste au kiosque chargé d’ouvrir les grilles, reconnaît avoir été témoin d’une agression le 21 octobre 2017 et admet être allé « un peu fort » en repoussant

la victime dans sa cellule après les faits. Il conteste toutefois avoir commandité les violences. Les deux autres agents mis en cause nient toute connivence avec les détenus et toute participation à ces agressions.

La justice reproche également aux surveillants de ne pas avoir protégé les victimes, ni rédigé de rapports d'incident, ni organisé de prise en charge médicale. Quatre détenus sont également jugés pour violences aggravées, tandis que six autres se constituent parties civiles. Le procès doit durer deux jours.

Le Parisien